Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_27-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 14 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE BERRE Erwan à M. LE TENNIER Yvan

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/27 – Subvention à l'OCCE pour le voyage scolaire de mai 2026

Les enseignantes des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 organisent pour leurs 46 élèves un séjour de découverte du milieu marin à Saint Briac du 4 au 7 mai 2026.

Le coût de ce voyage scolaire se décompose comme suit :

- 490€ pour le transport ;
- 7 793€ pour l'hébergement ;
- 2 534€ pour les activités sur place.

Afin de financer le séjour, et après avoir organisé plusieurs actions dans ce but, elles ont déposé en mairie une demande de subvention au nom de la coopérative scolaire (OCCE 35) afin de réduire la participation demandée aux familles, laquelle s'élève à 120 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir ce projet de voyage scolaire et cette initiative des enseignantes de l'école élémentaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 490€ à l'OCCE35, correspondant au coût du transport.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260414-DCM_2026_27-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/04/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET